



Billets à rendement accéléré CIBC liés à l'indice EURO STOXX 50[®], série 6

Billets avec capital à risque - Échéant le 21 décembre 2022
(Le 27 novembre 2017)

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

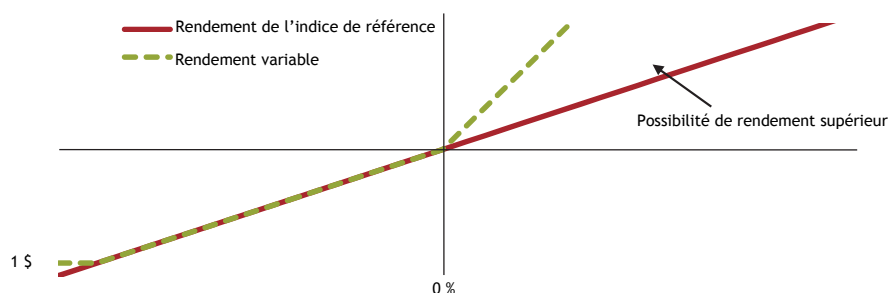
Billets à rendement accéléré CIBC liés à l'indice EURO STOXX 50[®], série 6

Les billets sont des billets avec capital à risque d'une durée de cinq ans émis par la CIBC qui offrent un rendement lié à l'indice EURO STOXX 50[®].

Liés à l'indice
EURO STOXX 50[®]

Accélération
240,00 %

Possibilité de
rendement positif
illimité



Points saillants du placement

Monnaie : Libellés en dollars canadiens.

Indice de référence : L'indice EURO STOXX 50[®].*

Possibilité de rendement supérieur : À l'échéance, le rendement variable des billets correspondra à 240,00 % de tout rendement du cours positif supérieur de l'indice de référence sur la durée des billets.

Exposition en cas de baisse : À l'échéance, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à 0,00 %, le rendement variable sur les billets correspondra au rendement de l'indice de référence. Les investisseurs pourraient recevoir un montant à l'échéance d'aussi peu que 1,00 \$ du capital investi par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Mode d'achat
5 ans	15 décembre 2017	21 décembre 2017	21 décembre 2022	5 000,00 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL9887

Groupe de distribution

Colombie-Britannique	877-858-9332	Québec	855-847-6696
Ontario	866-474-4166	Canada atlantique	888-847-6407
Prairies	866-391-8633	Service à la clientèle Fundserv	866-474-0142

*Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ou d'autres distributions déclarés sur les titres compris dans l'indice de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice de référence était de 3,32 % pour la période de 12 mois terminée le 16 novembre 2017, ce qui représenterait des dividendes totaux d'environ 16,60 % pendant la durée de cinq ans des billets, en supposant que le taux de rendement des dividendes demeure constant et que les dividendes ne sont pas réinvestis.



Exemples hypothétiques

	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable	Montant à l'échéance par billet = 100,00 \$ x (100,00 % + rendement variable)	Rendement annuel composé
Exemple 1	-100,00 %	-100,00 %	1,00 \$	-60,19 %
Exemple 2	-60,00 %	-60,00 %	40,00 \$	-16,74 %
Exemple 3	-30,00 %	-30,00 %	70,00 \$	-6,89 %
Exemple 4	-10,00 %	-10,00 %	90,00 \$	-2,09 %
Exemple 5	0,00 %	0,00 %	100,00 \$	0,00 %
Exemple 6	10,00 %	24,00 %	124,00 \$	4,40 %
Exemple 7	30,00 %	72,00 %	172,00 \$	11,46 %
Exemple 8	50,00 %	120,00 %	220,00 \$	17,08 %
Exemple 9	60,00 %	144,00 %	244,00 \$	19,53 %
Exemple 10	80,00 %	192,00 %	292,00 \$	23,90 %

Les exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement de l'indice de référence à quelque moment pendant la durée des billets ou au montant de rendement variable qui sera établi à la date d'évaluation. Le montant à l'échéance minimal payable à un investisseur est de 1,00 \$ par billet.

Détails du placement

Émetteur : La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »).

Capital : 100,00 \$ (valeur nominale) par billet.

Montant de l'émission : Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets).

Souscription minimale : 5 000 \$ (50 billets).

Indice de référence : Indice EURO STOXX 50®.

Date d'émission : Le 21 décembre 2017.

Date d'échéance / durée : Le 21 décembre 2022 (5 ans, sous réserve de la survenance d'une perturbation des marchés).

Date d'évaluation : La date d'évaluation sera le cinquième jour ouvrable qui précède la date d'échéance, étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation sera le jour ouvrable précédent qui est également un jour de bourse, sauf en cas de perturbation des marchés.

Rendement de l'indice de référence : Le rendement de l'indice de référence (positif ou négatif) sera égal au pourcentage établi comme suit :

$$\frac{(\text{niveau de l'indice}_{DEV} - \text{niveau de l'indice}_{DEM})}{\text{niveau de l'indice}_{DEM}}$$

où :

- le « niveau de l'indice_{DEV} » sera le niveau de clôture à la date d'évaluation;
- le « niveau de l'indice_{DEM} » sera le niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le prochain jour de bourse (auquel cas les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture le prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Montant à l'échéance : Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, les investisseurs inscrits à la date d'évaluation auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance »), à l'égard de chaque billet qu'ils détiennent, un montant (le « montant à l'échéance ») correspondant au produit :

- a) de 100,00 \$;
- b) par 100,00 % majoré du rendement variable.

Rendement variable : Le rendement variable correspondra au produit :

- i) du rendement de l'indice de référence par
- ii) le taux de participation.

Taux de participation : Si le rendement de l'indice de référence est positif, le taux de participation sera de 240,00 %. Si le rendement de l'indice de référence est nul ou négatif, le taux de participation sera de 100,00 %.

Marché secondaire et montant de négociation anticipée :

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. La vente de billets sur le marché secondaire pourrait se faire à un prix inférieur au capital des billets et tiendra compte de la déduction du montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 3,96 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,011 % du capital pour atteindre 0,00 % après 360 jours. La vente de billets initialement achetés au moyen du réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs : MM CIBC.

Admissibilité pour les comptes enregistrés : Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CÉLI.

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Mise en garde

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié daté du 3 novembre 2017 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 35 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 27 novembre 2017 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront une somme égale à leur placement initial dans les billets ni que les billets produiront un rendement à leur échéance ou avant (sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$). Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement du cours de l'action de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. L'indice EURO STOXX 50[®] est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Limited, Zurich, Suisse (« STOXX »), Deutsche Börse Group ou leurs donneurs de licences, et est utilisé aux termes de licences. Les billets ne sont pas parrainés, promus, distribués ni soutenus de quelque autre manière par STOXX, Deutsche Börse Group ou leurs donneurs de licences, partenaires de recherche ou fournisseurs de données et STOXX, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licences, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (notamment pour négligence) à cet égard en général ou en particulier relativement à quelque erreur ou omission dans l'indice EURO STOXX 50[®] ou les données qui y sont incluses ou à toute interruption touchant cet indice ou les données qui y sont incluses.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

